



Union des sociétés de tir
Lausanne & environs

Assemblée des délégués 2020

En cette année du centenaire, 21 sociétés étaient présentes à la 100^e Assemblée ordinaire des délégués qui s'est déroulée le 26 février 2020 au restaurant du stand de Vernand. Le président a ainsi pu souhaiter la bienvenue à 34 délégués, 2 invités et 7 membres du comité. Après avoir excusé plusieurs personnes, dont la présidente de la SVC, Catherine Pilet, et les représentants des Autorités communales et du Service des sports, il a adressé un salut particulier au président d'honneur de l'USTL, Alfred Tissot et à la nouvelle présidente de la Défense de Prilly, Laure Moret. Le nombre de sociétés membres de l'USTL reste inchangé (27 sociétés). Toutefois, l'Abbaye La Persévérante de Montheron ayant annoncé sa démission, elle est remplacée par l'Association Suisse des Sergents-Majors section vaudoise dont l'admission a été approuvée par de vifs applaudissements.

Après l'ouverture et la constitution de l'Assemblée, le président a tout d'abord évoqué le nom des personnes décédées en 2019. Les procès-verbaux de l'assemblée des délégués du 27.2.2019 et de l'assemblée des présidents du 19.11.2019 ont ensuite été approuvés sans commentaires. Puis il a brièvement passé en revue les activités sportives qui se sont déroulées durant l'exercice écoulé au centre de tir sportif de Vernand en relevant spécialement le Tir de la Fédération Vaudoise des Jeunesses campagnardes auquel ont participé 2'000 tireurs et tireuses durant quatre jours. Les membres du comité, responsables de discipline, ont passé en revue les principaux événements et les succès récoltés par les membres des sociétés de l'Union lors des compétitions auxquelles ils ont pris part, tant dans notre stand qu'à l'extérieur. Ils ont souligné les nombreuses places d'honneur conquises par les tireurs au pistolet et par les jeunes tireurs. Ils ont relevé, outre la forte fréquentation du stand à 25 m, une légère tendance à la hausse également au stand à 300 m. Ils se sont réjouis que, grâce aux cours de jeunes tireurs, aux journées de passeport-vacances, aux cours de formation au pistolet et au Centre Romand de Performance, plusieurs sociétés travaillent dans le but d'assurer la relève.

La trésorière, dont c'était la première année, a présenté un exercice comptable 2019 bouclant avec un bénéfice de 3'913.80 francs, ce qui fait que la fortune de l'Union s'élève à 27'058.98 francs. Le budget établi pour l'année 2020 prévoit également un léger bénéfice. Après lecture du rapport de la commission de révision des comptes, tous les rapports présentés ont été approuvés à l'unanimité.

Au point 11 de l'ordre du jour, il a été question du litige qui oppose la Société de Tir du Corps de Police (STCP) au Service des sports et au comité de l'USTL. Il a pour objet le mode de facturation de la location des portiques à 25 m. L'assemblée a repoussé la proposition du président de la STCP, André Blanc, de créer une commission pour en débattre avec le Service des sports. Le comité de l'USTL apportera le moment venu les conclusions de cette affaire.

Le comité, dont tous les membres se représentaient, a été réélu en bloc pour une nouvelle année. Un changement dans l'attribution des fonctions a été annoncé. François Barrat occupera désormais le poste de délégué pour toutes les disciplines à l'arme de poing et Yves Sarteur s'occupera de tâches spéciales, en particulier de la supervision des exercices fédéraux. Un nouveau commissaire suppléant, membre de la société des Jeunes Partouilleurs, a été élu à la Commission de vérification des comptes.

Le représentant de la Société Vaudoise des Carabiniers, Gilbert Hediguer, a apporté les salutations de la SVC et a informé sur des sujets touchant à la gestion administrative des sociétés et aux concours qui se dérouleront durant la nouvelle saison de tir.

Le Président de la commission de tir 6, René Grisoni, a relevé quelques problèmes survenus en 2019 lors de la saisie des résultats des exercices fédéraux, tir en campagne et tir obligatoire, ce qui a eu des conséquences sur l'octroi des subventions et de la munition. Il en reparlera lors de la prochaine séance de la commission de tir.

En remerciant les participants/tes pour leur présence et en souhaitant que la saison 2020 se déroule de manière harmonieuse, le président a pu clôturer la séance à 22.00 h.

Le procès-verbal intégral de la séance sera envoyé aux présidents/tes des sociétés membres de l'Union.